

PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 01 du 13 février 2017

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 10 représentés : -

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, Mme REYMANN Anne, M. SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique, M. KRAENNER Roland.

Absents excusés : Mme SIMON Frédérique, Mme DONATI Sabine, M. METTER Joseph, M. ROCHE Nicolas et M. SIMON Edmond.

N° 2017-01 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 06 du 19 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2017-02 : Subvention et convention avec l'école de musique « La Muse »

Monsieur le Maire informe les conseillers que « La Muse », école de musique intercommunale, a été jusqu'en 2017 subventionnée par le SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs. La clé de répartition qui permettait de verser une subvention de fonctionnement (de l'ordre de 50 000 €) était la clé de répartition financière du SIVOM, qui ne reflétait pas la réalité de la participation des enfants des communes dans la structure.

Lors du Comité Directeur du 02 mai 2016, il a été proposé, à compter de l'année 2017, que le soutien à la Muse soit transféré aux communes. Il semble plus juste que la subvention se fasse au prorata des enfants de chaque commune. Le SIVOM a contribué à une subvention d'équilibre qui représente pour 2016 encore 247 € par enfant.

Pour l'année scolaire 2016/2017, la Muse a donc sollicité chaque commune dont un enfant est membre de l'association de demander une participation de fonctionnement de 247 € par élève et par année.

18 enfants de notre commune fréquentent cette école de musique, ce qui représente une subvention de 4 446 €. C'est une somme importante pour la vie de l'association, et il est proposé de la mandater avant le vote du budget.

Or les acomptes de subvention ne peuvent être mandatés qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure autorisant le versement d'acomptes.

Certains organismes ne pouvant assurer leur mission qu'avec des recettes provenant des subventions, il convient de proposer une délibération spécifique avant le vote du budget 2017.

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

La situation financière de l'association La Muse nécessite de pouvoir disposer dans les meilleurs délais de crédits, et en tout état de cause avant le vote du budget primitif de la commune de Schweighouse. Dans ces conditions il sera proposé de verser la somme de 4 446 € pour 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- alloue la somme de 4 446 € pour 2017 à l'association La Muse et autorise Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Dauendorf et La Muse,
- prévoit au Budget Primitif 2017 les subventions à cette association pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes.

N° 2017-03 : Subvention à l'école de Dauendorf : Classe musicale à la Hoube

Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire, informe les Conseillers que la Commune a été saisie d'une demande de subvention des écoles maternelle et élémentaires de Dauendorf-Neubourg pour une classe musicale à la Maison des Aliziers à la Hoube du 22 au 24 mai 2017 pour 71 élèves fréquentant les classes de Grande Section, CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'allouer une subvention de 5 € par jour et par élève pour ce séjour ;
- la dépense sera imputée au compte 6574 de l'exercice 2017.

Délibérations rendues exécutoires le 14 février 2017

Transmises à la Sous-Préfecture le 14 février 2017

Publiées le 14 février 2017

Le Maire :

The image shows the official seal of the Municipality of Dauendorf, Bas-Rhin, on the left. The seal is circular with the text "MAIRIE DE DAUENDORF" at the top and "BAS-RHIN" at the bottom, separated by two stars. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.